



LEGENDE

- Limite de Zone
- UA** Zone urbaine dense à vocation principale d'habitat
- UC** Zone urbaine moyennement dense à vocation principale d'habitat
- AU** Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat
- AU1** Zone à urbaniser à vocation de tourisme et de loisirs
- A** Zone agricole
- Ay** Zone réservée aux activités économiques et délimitée en application de l'article L.151-13 du Code de l'Urbanisme
- Ap** Zone agricole située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pont Scoul
- N** Zone naturelle à protéger
- Ni** Zone naturelle à protéger soumise au risque inondation
- Np** Zone naturelle à protéger située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pont Scoul
- Npi** Zone naturelle à protéger située dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Pont Scoul soumise au risque inondation
- NT** Zone naturelle à vocation de loisirs
- NY** Zone naturelle réservée à la carrière
- NYi** Zone naturelle réservée à la carrière soumise au risque inondation
- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Marge de recul par rapport à l'axe de la voie
- Zones humides protégées au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Itinéraire repéré au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments qui peuvent faire l'objet d'un changement de destination en application de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme
- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Secteur de diversité commerciale délimitée en application de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur affecté par le bruit en application de l'arrêté préfectoral de classement sonore des infrastructures de transports terrestres
- Voie comportant une protection du commerce en application de l'article L.151-16 du Code de l'Urbanisme

Ⓢ Nouvelles constructions non encore reportées au cadastre et figurées schématiquement
Fond de plan : DGI, cadastre 2014

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	DESCRIPTION	BENEFICIAIRE
1	Aménagement du carrefour entre la rue de Bellevue et la rue du Fort de Castel Du	Commune



PLAN LOCAL D'URBANISME

Document graphique **3**
//J.D.G//
Planche Nord 15000

Préparation	13 Mars 2017
Arrêt	04 Juillet 2017
Approbation	03 Février 2017
Planche en vedette	

